

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Le groupe de travail de la Commission de régulation de l'énergie sur la qualité d'électricité sur les réseaux publics de distribution reçu par le Sipperec**

**La CRE vient de constituer, sous la Présidence d'un de ses Vice-présidents Michel Lapeyre, un groupe de travail sur la qualité d'électricité sur les réseaux publics de distribution, qui devra remettre un rapport à l'automne 2009.**

**Le groupe de travail a décidé d'entamer ses visites auprès des acteurs concernés par une rencontre avec les élus du Sipperec qui se déroulera le 17 avril.**

#### **La concession du service public de la distribution et de la fourniture d'électricité du Sipperec**

C'est la concession d'électricité la plus importante en France, elle représente les intérêts de 3 315 097 habitants sur 80 communes. Le contrat initial de 1924 a été renouvelé pour 25 ans à compter du 1er janvier 1995 (échéance 31/12/2019).

Quelques chiffres :

- 1 641.215 clients au tarif régulé en 2007
- 44.271 au prix de marché
- 15.610 GWh consommés soit 3,9% de la consommation française

15.107 Km de réseaux dont 8,8% en aérien fin 2007

- dont 6.651Km de réseaux HTA
- dont 8.456 Km de réseaux basse tension dont 15,85% en aérien soit 1341Km

9268 postes de distribution

#### **Les enjeux pour le SIPPEREC : garantir un service public de qualité**

Dans le cadre de sa mission de service public, le Sipperec exerce un suivi patrimonial et financier de la concession avec vigilance.

En tant qu'autorité concédante, propriétaire pour le compte des communes du réseau de distribution, le syndicat doit s'assurer que le patrimoine soit en bon état tout au long du contrat, ce qui est la garantie d'une bonne qualité de la distribution d'électricité.

Deux constats au centre de cette démarche :

- une baisse des investissements et en corollaire une dégradation de la qualité (le montant des investissements d'ERDF sur le réseau a diminué de 22% en euros constants depuis 2001, malgré une légère reprise en 2007).
- la difficulté d'obtenir des informations financières et patrimoniales exhaustives au périmètre de la concession.

Plus récemment, après la tempête Klaus, le Sipperec a constaté que si celle-ci avait atteint la région parisienne, les conséquences auraient été les mêmes qu'en 1999, où plusieurs dizaines de milliers de personnes avaient été privées d'électricité pendant plusieurs jours. Enfourer les 1341Km de réseau aérien qui subsistent sur la première couronne de Paris très urbanisée, coûterait au concessionnaire de l'ordre de 300 millions d'euros, soit 62% des provisions pour renouvellement qu'EDF puis ERDF ont constituées dans le cadre de la concession et qui sont financées par les clients sur leur facture d'électricité.

Le Sipperec demande que :

- les provisions, qui ont vocation à être utilisées pour les besoins des investissements de la concession, soient affectées aux investissements nécessaires à la qualité du réseau, notamment aux travaux d'enfouissement ;
- le plan d'investissement d'ERDF soit défini et hiérarchisé en concertation avec l'autorité concédante, sous la haute autorité de la CRE, et fasse l'objet d'un programme pluriannuel.

Le territoire de la concession est le niveau pertinent pour programmer, définir, hiérarchiser les investissements et suivre ces indicateurs de performance.

Ces différents thèmes seront au centre des échanges avec le groupe de travail de la CRE.

**Contact presse**  
Catherine DUMAS  
[cdumas@sipperec.fr](mailto:cdumas@sipperec.fr)  
01 44 74 32 09

Créé en 1924, le Sipperec regroupe 86 communes et 2 communautés d'agglomération sur 6 départements (Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise et Yvelines) et exerce ses compétences sur un territoire de 3 827 148 habitants.

Ses trois principaux domaines d'intervention sont :

- La concession du service public de la distribution et de la fourniture d'électricité pour 80 communes.
- Les réseaux urbains de communications électroniques et services de communication audiovisuelle, avec 9 délégations de services publics pour 79 communes et 1 communauté d'agglomération.
- Le développement des énergies renouvelables pour 24 communes et une communauté d'agglomération.

En lien avec ces compétences, le SIPPAREC propose aux collectivités différentes prestations de service d'intérêt général comme :

- les groupements de commandes pour l'achat de services de télécommunications et pour l'achat d'électricité et la maîtrise de l'énergie,
- le contrôle et la perception
  - de la redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications
  - de la taxe locale d'électricité due par les fournisseurs d'électricité.

Le SIPPAREC est présidé depuis avril 2008 par Catherine Peyge, maire de Bobigny.

**SIPPAREC, Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux  
de Communication**  
**Tour gamma B- 193-197 rue de Bercy 75582 PARIS cedex 12**